

Bulletin Municipal Taponnat - Fleurignac

ETE
2019



01 Edito - Mot du Maire

02 Communauté de Communes

04 Bloc Notes

05 Rentrée scolaire

06 Vie Pratique

08 Vie communale - Zoom sur la situation financière et fiscale

13 Vie Communale

16 Infos utiles

18 Vie Citoyenne

20 Calendrier Manifestations

21 Vie Sportive

22 Taponnat en Fête



Bulletin Municipal - Mairie de TAPONNAT-FLEURIGNAC (16110)

ÉTÉ 2019 - Tirage 800 exemplaires

Directeur de la publication : Serge JACOB-JUIN

Ont participé à ce numéro : Serge JACOB-JUIN, Josiane DEXET, Jennifer GAILLARD, Christelle JOLLIVET, Emmanuel CELOUDOUX

Secrétaires : Maryse VALLAT, Pauline CORMENIER

Mise en page : Elodie JACOB-JUIN

Impression : AGATE COMMUNICATION

Distribution : Personnel communal

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS AMIS,

Voici venu un été qui commence par une vague de chaleur courte mais intense en cette fin juin. Parce qu'elle est la saison attendue en un temps où il n'y a plus de saison dit-on, car, quand bien même serions-nous encore dans un certain flou sur l'avenir climatique, noyés sous le flot des informations parfois contradictoires quant au rôle des pollutions humaines, des cycles solaires et autres sources de variations, un constat s'impose à nous tous : à Taponnat-Fleurignac comme ailleurs, le dérèglement est un fait avéré. Malgré ce constat, revoilà donc la période estivale qui se dévoile comme une promesse de repos bien mérité et de vacances partagées.

Barbecues entre amis autour d'un plan d'eau, parties de pétanque débouchant sur un apéro-dinatoire, lecture du dernier roman dans un transat ou plongeon dans la piscine sous un soleil généreux... tous ces moments nous offrent et nous permettent d'entrevoir les vacances dans les meilleures conditions.

Nous arrivons au terme des différents aménagements de la route de Vitrac « dite RD60 ». Je remercie l'ensemble des riverains pour leur patience et leur compréhension vis-à-vis de la gêne occasionnée (sauf quelques exceptions) ainsi que pour leur capacité d'adaptation aux différentes modifications et déviations selon l'avancement des travaux. C'est un véritable aménagement et une revitalisation qui ont été réalisés en trois tranches.

C'est maintenant notre station d'épuration de Fleurignac qui va connaître les remous de sa réhabilitation et de son agrandissement garantissant pour les années à venir la pérennisation de son fonctionnement. Les démarches concernant la création d'un cheminement doux se poursuivent à un rythme soutenu mais les nombreuses normes, contraintes et obligations que nous devons respecter nous obligent à revoir notre planning.

Comme tous les ans, le conseil municipal se mobilise pour le vote du budget. Après la validation à l'unanimité

des comptes administratifs, l'assemblée a élaboré et voté les différents budgets 2019. Les choix politiques et une gestion rigoureuse, ainsi que l'implication de tous, nous permettent d'offrir des services et d'entreprendre de nouveaux projets afin d'adapter la commune à vos attentes pour cette année et les années à venir. La vie Taponnacoise s'active avec les beaux-jours par de nombreuses manifestations qui sont proposées sur le territoire communal (fêtes diverses, bric à brac, randonnées, le tournoi de tennis et de foot, la kermesse des écoles, les 30 ans du club de pétanque...), mais aussi sur le territoire communautaire avec l'été actif et le centre de loisirs qui investit une nouvelle fois notre enceinte scolaire. L'ensemble de ces actions contribue à des moments de détente, de lien social souvent intergénérationnel, des moments de bonheur partagés.

La majeure partie des rues et des numéros a été repensée en amont de l'arrivage de la fibre dont la première phase est prévue dans quelques mois.

Le défi est d'assurer la fluidité des circulations avec une géolocalisation, l'accessibilité et la sécurisation des véhicules et des piétons sans oublier l'embellissement et le fleurissement de notre commune pour nos résidents et les visiteurs avec pourquoi pas l'octroi éventuel d'une première fleur.

Outre ce nouveau magazine qui vous distille un certain nombre d'informations, n'oubliez pas le site internet de la mairie et prochainement un panneau d'information lumineux qui sera installé sur la place publique. Malgré ces moyens modernes de communication, le simple et bon vieux coup de téléphone au secrétariat pour un conseil, une suggestion et c'est peut-être un obstacle surmonté. Parlons-nous. Faisons en sorte que l'information soit équitablement partagée. Bonne lecture et très bel été à tous.

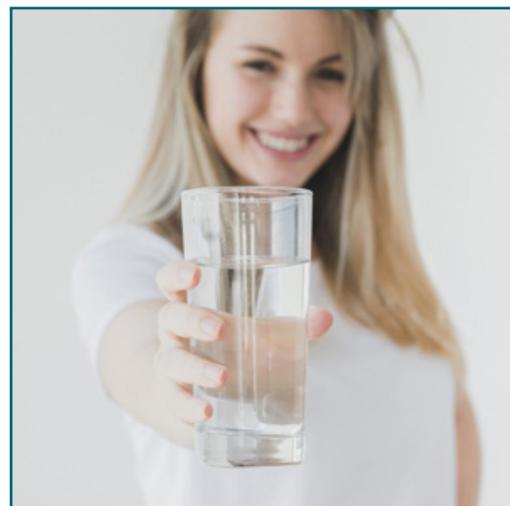
Le Maire
Serge JACOB-JUIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

NOUVELLE TARIFICATION DU SPANC

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est géré par la communauté de communes depuis 1999. Il a pour rôle d'accompagner et de conseiller les usagers non desservis par un système d'assainissement collectif, dans la mise en place de filières adaptées à leur situation. Ce service a également pour objet le suivi et le contrôle de bon fonctionnement des installations.

Afin de proposer un service complet, alliant conseil et suivi en adéquation avec les obligations réglementaires, la communauté de communes a dû revoir la tarification et ses modalités. Ainsi, les élus ont opté pour une annualisation de la redevance et non plus un règlement à l'acte des contrôles de bon fonctionnement.



Les nouveaux tarifs appliqués dès 2019 sont à consulter dans le tableau ci-après.

La facturation de la redevance annuelle du SPANC se fera par le biais de la facture d'eau et sera donc adressée au titulaire de l'abonnement. Le montant de cette redevance sera intégralement reversé à la communauté de communes.



www.rochefoucauld-perigord.fr
spanc@rochefoucauld-perigord.fr
ou au 05 45 63 00 52

Contrôle	Nouveau tarif proposé
Contrôle de bon fonctionnement d'une installation existante :	
< 20 EH sans dysfonctionnement majeur	20€/an
< 20 EH avec enjeu ou filière agréée	25€/an
> 20 EH	25€/an
Contrôle des installations neuves (conception et exécution) :	
< 20 EH	160€/contrôle
> 20 EH	200€/contrôle
Contrôle de vérification en cas de vente immobilière	Inclus dans le forfait annualisé de
Contre visite	40€/contrôle
Frais de déplacement supplémentaire	20€/contrôle

MSAP LA ROCHEFOUCAULD – PORTE DU PÉRIGORD

Services proposés à partir du 02 mai 2019

Les Maisons de Services au Public ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines. En un lieu unique, les usagers – particuliers ou professionnels – sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux...

Deux MSAP sont implantées sur la Communauté de Communes La Rochefoucauld - Porte du Périgord : à Marthon (Bureau de Poste) et à La Rochefoucauld-en-Angoumois.

Services existants depuis l'ouverture de la MSAP :

- **Accompagnement dans les démarches administratives** (Préfecture, Trésor Public, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie...)
- **Ateliers informatiques**
- **Accompagnement dans l'emploi, la retraite**
- **Accompagnement juridique** dans le cadre du logement et de la consommation



**Antenne de la CDC
La Rochefoucauld - Porte du Périgord,
1 avenue de la Gare - La Rochefoucauld
05 45 63 12 10
msap@rochefoucauld-perigord.fr**

COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'ACCUEIL DE LOISIRS

...à la journée

Cet été, l'Accueil de Loisirs L'îlot Loisirs ouvre ses portes du lundi 08 juillet au mercredi 14 août 2019. Des semaines remplies d'animations, d'activités que les enfants aiment retrouver chaque année, des moments forts avec les grandes sorties mais aussi des jeux et des surprises.

L'équipe d'animation reçoit vos enfants à l'école de TAPONNAT de 7h30 à 18h30.



Inscriptions

- A l'antenne de la CdC La Rochefoucauld Porte du Périgord : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

- Par courrier : CdC La Rochefoucauld Porte du Périgord, ALSH, 1 Avenue de La Gare, BP 50014 16110 La Rochefoucauld en Angoumois.

- Par internet : www.rochefoucauld-perigord.fr (Rubrique « Accueil de Loisirs »).

QUAND AURAI-JE LA FIBRE ?

Depuis le 11 janvier 2019, Charente Numérique a mis en ligne son site web destiné aux administrés de Charente :

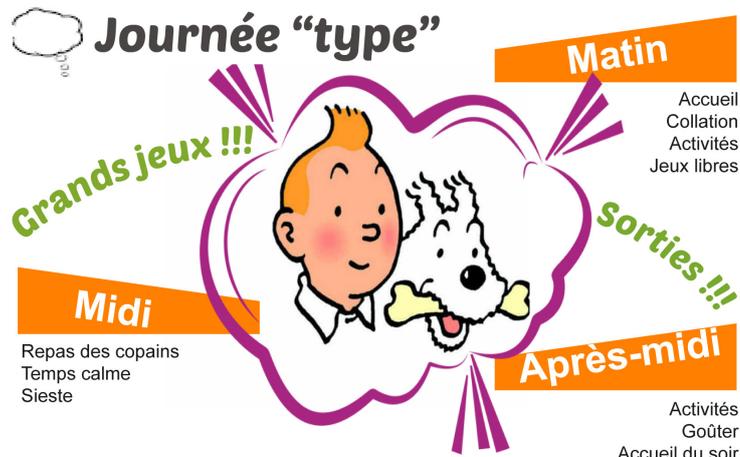
www.charente-numerique.fr

page d'accueil ou directement sur la page « quand aurai-je la fibre ? »

N'hésitez pas à consulter les sites destinés à répondre à vos questions



Journée "type"



PISCINES COMMUNAUTAIRES LA ROCHEFOUCAULD ET MONTBRON

JOURS et HORAIRES

• LA ROCHEFOUCAULD

Maître nageur : Frédéric DEVIE 05 45 62 01 25 / 06 58 68 43 87

Du 6 Juillet au 28 Août : 10h30 - 13h00 et 15h00 - 19h30 les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche. Fermeture le jeudi.

• MONTBRON

Maître Nageur : Cyrille JOUVIE 05 45 23 60 16 / 06 98 01 46 16

Du 6 Juillet au 28 Août : 14h30 - 20h00 les mardi, mercredi, jeudi, vendredi / 10h30 - 12h30 et 14h30 - 20h00 les samedi et dimanche. Fermeture le lundi.

TARIFS

Prix par personne

Abonnement 10 entrées

Moins de 6 ans : 1.05 €

Moins de 6 ans : 8.50 €

De 6 à 16 ans : 2.10 €

De 6 à 16 ans : 19.00 €

Plus de 16 ans : 2.60 €

Plus de 16 ans : 23.00 €

15 pers. et + : 1.50 €

BLOC NOTES

SUIVEZ LA COMMUNE...

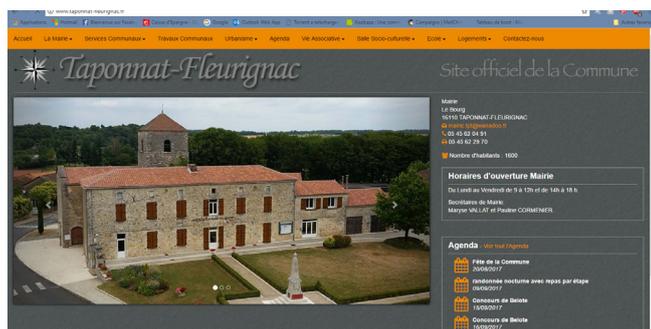
sur le web...

N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet de la commune pour les informations communales, les menus de la cantine scolaire, le calendrier des manifestations organisées par les associations de la commune. Enfin vous y trouverez les tarifs de notre salle socio-culturelle et les derniers bulletins municipaux.

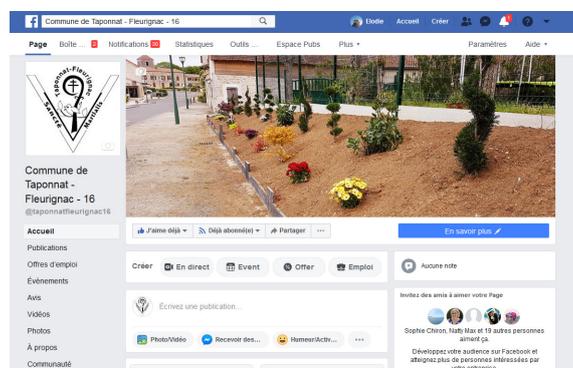
Nous restons à votre disposition et à l'écoute de vos suggestions pour alimenter le site qui est avant tout celui de toutes et tous.

Alors un seul clic !

www.taponnat-fleurignac.fr



...et les réseaux sociaux



Rejoignez la communauté
[@taponnatfleurignac16](https://www.facebook.com/taponnatfleurignac16)



NUMEROS UTILES

GENDARMERIE

> LA ROCHEFOUCAULD

Du lundi au samedi : 9h - 12h / 14h - 20h

Dimanche et jours fériés : 15h - 18h

05 45 62 00 19

N° URGENCE

SAMU.....15

Pompiers.....18

Urgence Handicap114

Policee.....17

Centre Hospitalier d'Angoulême (CHU)

05 45 24 40 40

Pharmacie de garde

32 37

Centre antipoison Bordeaux

05 56 96 40 80

A NOTER !!!

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement et du « Mieux vivre ensemble de façon solidaire », la municipalité propose de réfléchir à la réalisation d'un **jardin partagé**...pour lequel elle mettrait à disposition un terrain.

Les personnes intéressées par la mise en place de ce projet sont invitées à se faire connaître en Mairie au 05.45.62.04.91.

Si suffisamment de personnes sont intéressées (au moins 10 personnes), une réunion sera organisée.

RENTREE SCOLAIRE

QUOI DE NEUF POUR 2019 ?

Cantine scolaire

A partir de la rentrée 2019-2020, le coût du repas pris au restaurant scolaire reste à 2.50 € (inchangé).

Par contre et pour tenir compte de plusieurs avis, les tickets sont supprimés au bénéfice d'un prélèvement mensuel. Pour ce faire un «RIB» devra être transmis dès la rentrée au secrétariat accompagné d'un mandat de prélèvement «SEPA » joint qu'il faudra émettre.



Cette opération est gratuite et fortement préconisée.

Pour ceux qui ne souhaitent pas l'utiliser vous pouvez opter pour la formule « TIPI », paiement par internet avec Carte Bancaire sur un site dédié sécurisé (Payant pour la collectivité).

Enfin une dernière possibilité avec le « PFIP », paiement par internet avec RIB comme vous pourriez le faire quand vous payez vos impôts par exemple.

Pour ceux qui possèderaient un reliquat de tickets, vous êtes invités à les remettre au secrétariat de la mairie pour décompte.

Garderie

L' affluence d'enfants « très petits » et de cas nécessitant une surveillance particulière nous amène à reconsidérer l'organisation de la garderie matin et soir.

A partir de la rentrée 2019-2020, celle-ci sera ouverte tous les matins de 07h30 à 08h20 et les soirs de 16h30 à 18h45. Ce service est désormais accessible aux enfants dont les deux parents travaillent (justificatifs à fournir en mairie avant la rentrée scolaire) sauf cas particuliers qu'il faudra étudier individuellement.

Le coût sera cette année de 1€ le matin, 1€20 le soir et 0.50€ par enfant supplémentaire d'une même famille

Nous vous rappelons qu'un service de bus scolaire est à votre disposition pour la somme forfaitaire de 12€/mois.

Ces nouvelles dispositions ont été distillées au conseil d'école du 29 juin 2019.



Bus scolaire

Actuellement, le **bus scolaire** assure le ramassage sur le territoire communal avec environ 12 enfants et ne procède plus qu'à un tour (contre 2 auparavant).

Au regard de cette situation, ce service ne pourra perdurer et est susceptible d'être remis en cause si l'effectif des enfants transportés était encore en baisse et tombait en deçà de 10.

....POUR UN ÉTÉ AU TOP !

L'été est arrivé brutalement, faisant suite à un printemps très humide... Avec les repas en famille, les déjeuners sur l'herbe, les promenades entre amis... la joie de se retrouver ne doit pas faire oublier la vigilance qui est de rigueur pour les plus petits... et les plus grands !



Se débarrasser d'un nid de frelons asiatiques

Se débarrasser d'un nid de frelons n'est pas à la portée d'un particulier. Il faut en effet faire appel à un professionnel. Inutile d'appeler les pompiers, car si le nid de frelons n'est pas situé dans un lieu public, ils n'interviendront pas et vous dirigeront vers des sociétés privées. Vous en serez de votre poche pour l'intervention, avec, selon les conditions de votre contrat d'assurance, une possibilité de prise en charge si vous prouvez le danger imminent de cette présence à proximité de votre habitation.



ASTUCE

Le piège à frelons, guêpes et abeilles

Pour fabriquer un piège, coupez en deux par le milieu une bouteille d'eau vidée en plastique. Versez du miel, de la confiture ou du sirop et un peu d'eau dans le fond de la bouteille. Secouez pour bien mélanger.

Enfoncez la partie du goulot à l'envers, de façon à faire entonnoir, dans l'autre partie. Puis placez les pièges où vous le désirez.

Du jus d'orange, de la bière ou toute autre boisson sucrée peuvent également convenir.

Du 15 juin au 15 octobre, n'hésitez pas à contacter votre Mairie pour signaler toute présence de nid....

La destruction du nid de frelons asiatiques est prise en charge à moitié par la Mairie et l'autre moitié reste due par le propriétaire du terrain où se situe le nid. Cette condition est valable si et seulement si vous avez signalé en amont la présence du nid à la Mairie.

Limiter la prolifération du moustique

• **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner...**
coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants...
Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

• **Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie**
et des eaux usées (gouttières, rigoles...)

• **Couvrez les réservoirs d'eau,**
bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu, bâches, ainsi que les piscines hors d'usage.



RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

- Il est rayé **noir et blanc**
- Il est **très petit (5 mm)**
- Sa piqûre est **douloureuse**
- Il pique durant la **journée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit !!)



www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr
www.signalement-moustique.fr

L'ÉTÉ....ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES !

...en cas de fortes chaleurs

- Évitez de sortir entre 11h et 16h
- Restez dans un endroit frais et aéré
- Boire régulièrement de l'eau

TONDRE SANS GÊNER SES VOISINS

Passer sa tondeuse à gazon, ou tout autre engin motorisé, c'est possible **du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.**

Pour le bien de tous, merci de respecter et de s'imprégner de ces directives.



CANICULE – NE RESTEZ PAS ISOLÉ

Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se faire connaître auprès de la Mairie pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs.

Ne restez pas isolé, pensez au plan canicule !

Si dans votre entourage vous connaissez une personne âgée ou handicapée, isolée, fragile, dépendante, vivant seule à son domicile ou si vous êtes vous-même en situation d'isolement, merci de le signaler en Mairie

☎ 05 45 62 04 91

VIE COMMUNALE

ZOOM SUR.....

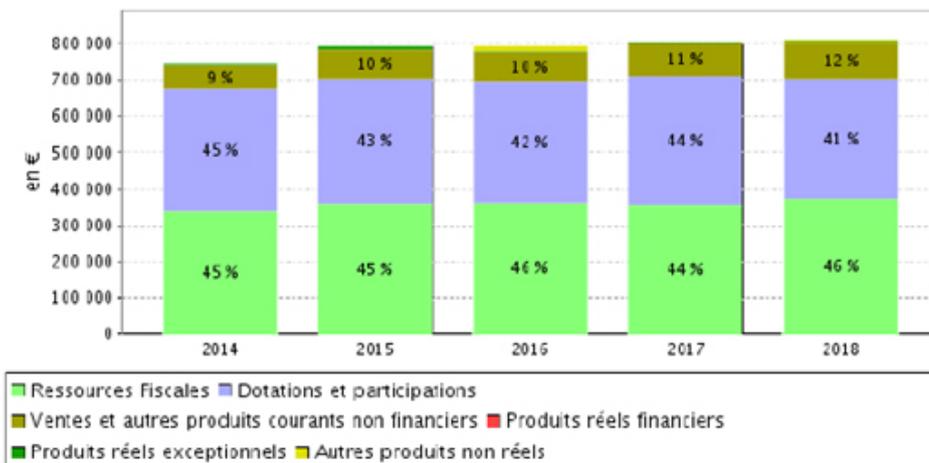
la situation financière et fiscale de la commune de Taponnat-Fleurignac

Les recettes de fonctionnement,

qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2018		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	236	374	428	440
Dotations et participations	209	190	220	203
Ventes et autres produits courants non financiers	63	66	103	108
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	1	7	9	9

Strate de référence :

Population : 1578

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

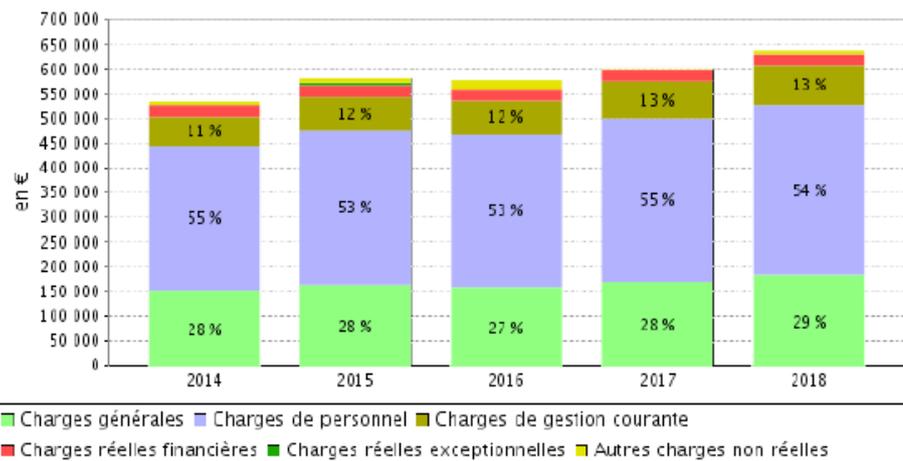
VIE COMMUNALE

Les dépenses budgétaires,

qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (dotations aux amortissements ...).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2018		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	115	151	200	203
Charges de personnel	218	230	286	270
Charges de gestion courante	50	96	107	108
Charges réelles financières	13	11	15	17
Charges réelles exceptionnelles	0	2	5	5

Strate de référence :

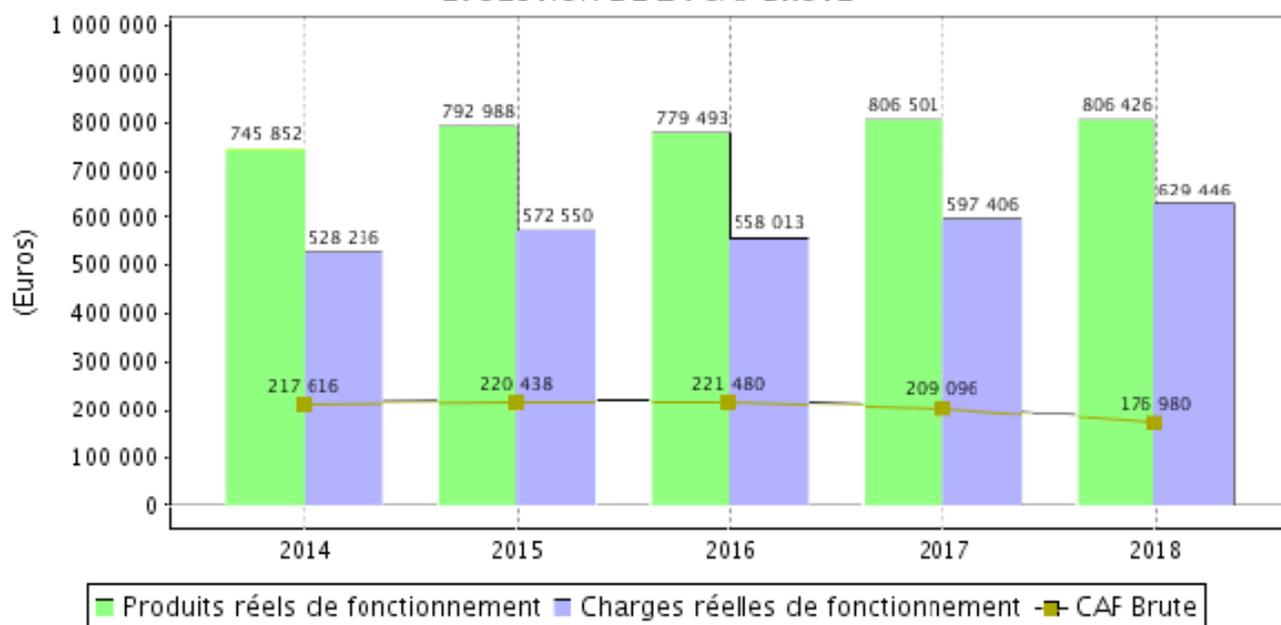
Population : 1578

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

VIE COMMUNALE

L'autofinancement

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE

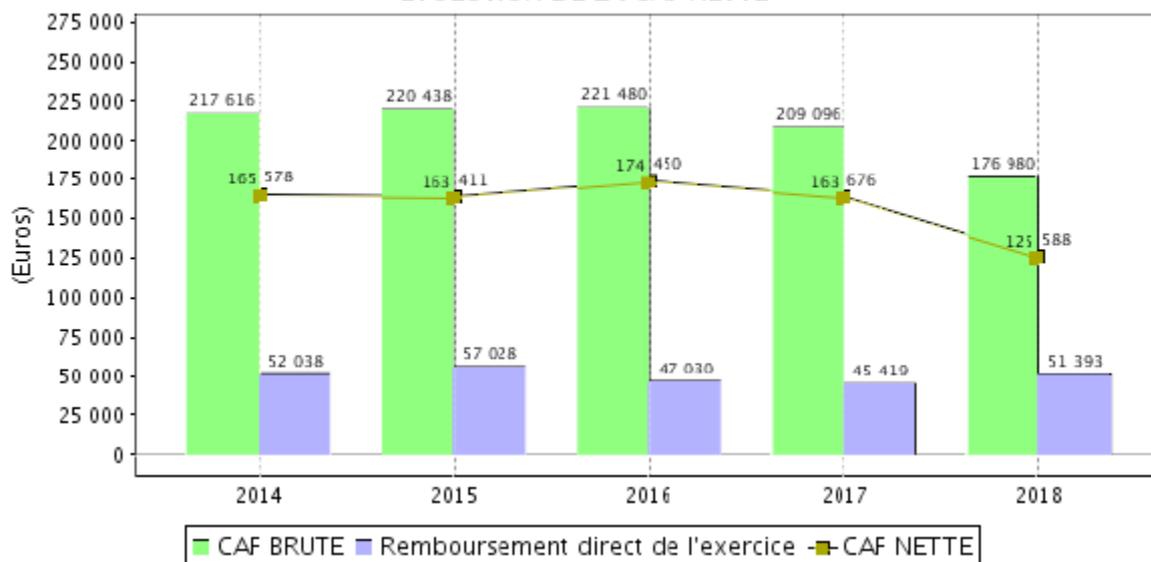


La capacité d'autofinancement brute (CAF brute)

représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.

Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette (CAF nette)

représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement possible.

Elle est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

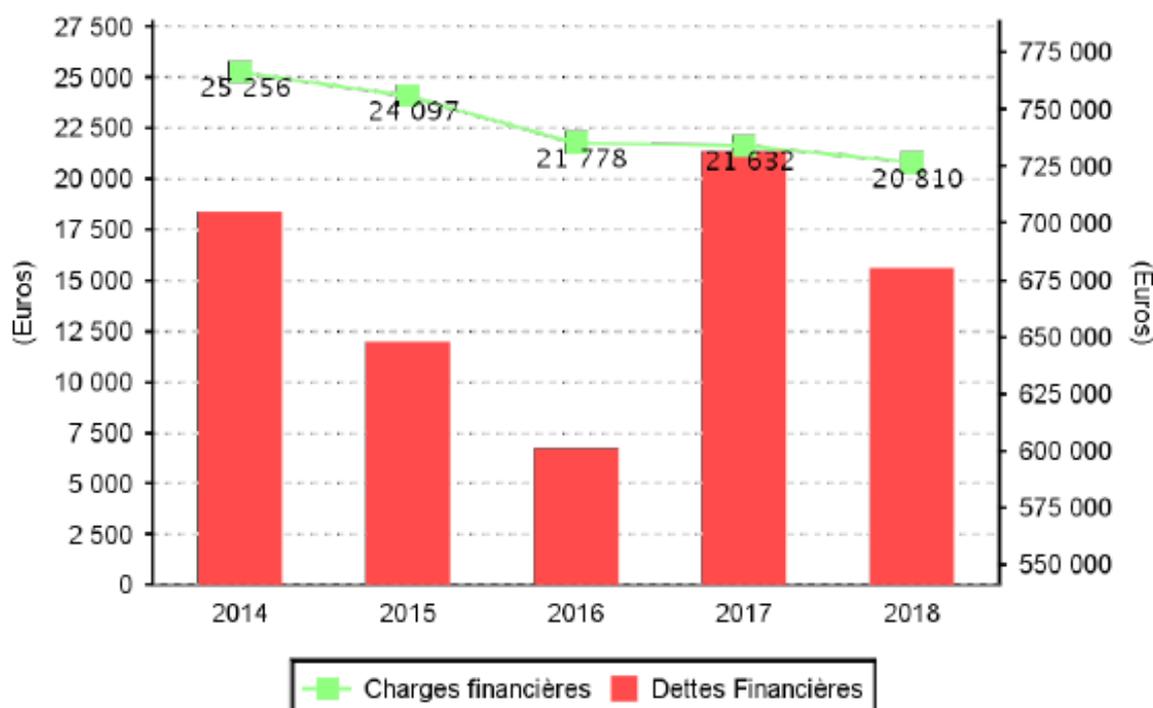
VIE COMMUNALE

L'endettement

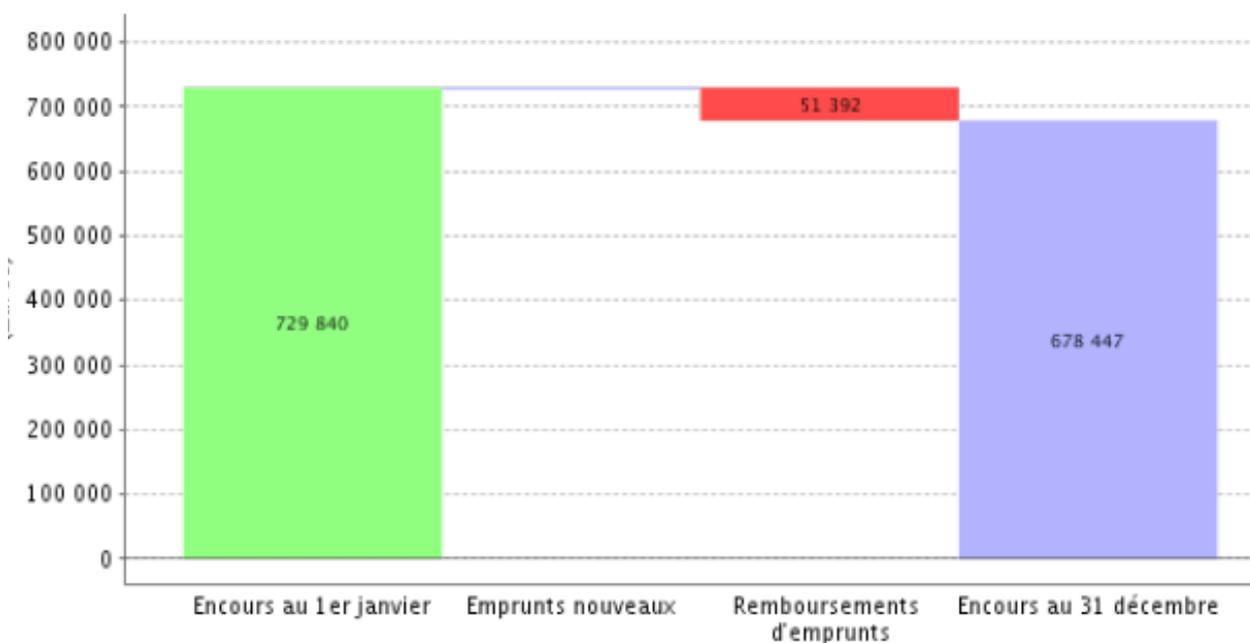
L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours

se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Évolution des dettes et des charges financières



Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2018



VIE COMMUNALE

Éléments concernant la fiscalité directe locale

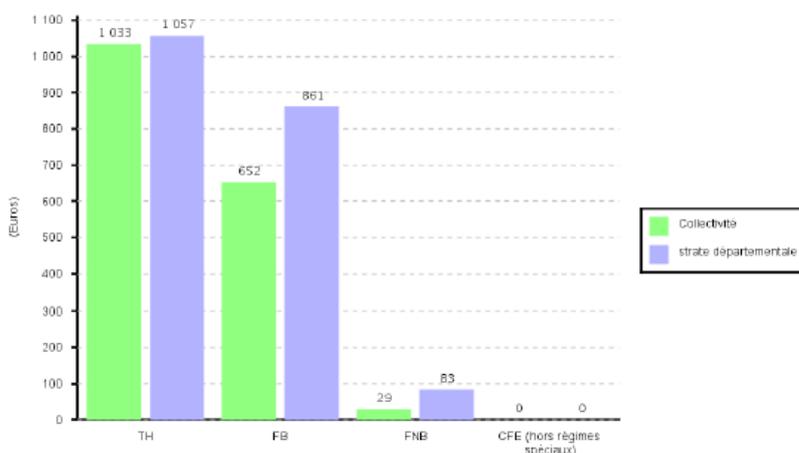
La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) notifie chaque année courant février les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

Les taux :

Chaque année, Taponnat-Fleurignac vote les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP.

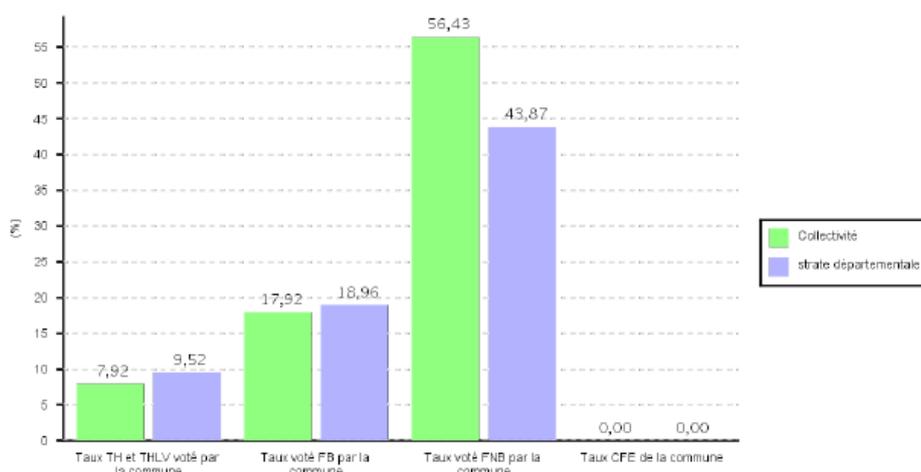
COMPARAISON DES BASES EN 2018 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

COMPARAISON DES TAUX EN 2018



Les principaux investissements en 2019 pour un montant d'environ 1 102 006€ :

- Plan « Enir » à l'école + travaux
- Achats divers (Panneaux ralentisseurs, photocopieurs, matériel divers, barrière...)
- Voiries + travaux RD60, trottoirs divers
- Achats équipe technique (tractopelle...)
- Achats terrains + lotissements
- Eglise de Fleurignac + cimetière
- Réfection diverses
- Cheminement doux – première phase
- Achat terrains, immeuble + réhabilitation + travaux divers
- Assainissement (station Fleurignac / La Marvaillère)
- Anciens programmes + RAR 2018

La commune de TAPONNAT-FLEURIGNAC en partenariat avec l'agence AXA MANDON se mobilise

Tout pour votre santé

L'offre commerciale Santé communale

Jusqu'à - 30% sur votre complémentaire santé

Votre agence AXA Yannick MANDON
agence.mandon@axa.fr 05 45 63 09 40
19, rue Porte Marillac 16110 LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS

VIE COMMUNALE

SIGNALÉTIQUE À TAPONNAT-FLEURIGNAC

Comme annoncé dans nos précédents bulletins municipaux, l'adressage communal a fait l'objet d'un travail important de collaboration avec La Poste, afin de restructurer et formaliser l'appellation des rues et l'attribution de numérotation pour chaque foyer.

Cette clarification devrait sans aucun doute, faciliter le repérage par GPS des adresses exactes (notamment pour des services de secours tels que SAMU, POMPIERS,...), et va s'avérer indispensable également à l'arrivée d'internet par la fibre optique sur notre commune dès la fin 2019.

Concrètement, des mâts supports des noms de rues sont en commande, de même que les numéros attribués à chaque maison, qui seront distribués à chacun en Mairie, sur des créneaux horaires qui seront communiqués très prochainement...

Il appartiendra à chacun d'effectuer son changement d'adresse auprès des différents organismes : (impôts, EDF, GDF, SAUR, assurances, employeur...), grâce au certificat d'adressage officiel qui sera fourni par la Mairie.

 www.taponnatfleurignac.fr ou au 05.45.62.04.91

DISTINCTION



DU NOUVEAU à Taponnat !

Tous les jeudis soirs
de 18h à 21h
Place de la Mairie

CHEZ KAT
vous propose un large choix
de PIZZAS !!!

Pour commander : 06 12 08 03 71

Du service de proximité à votre disposition !

Florence THOS, opticienne à domicile

Vos lunettes chez vous
Des conseils personnalisés
100% avec vous et pour vous

A votre domicile
Sur votre lieu de travail
En maison de repos ou retraite
Sur rendez-vous

ET À COMPTER DU 5 SEPTEMBRE 2019, À LA BIBLIOTHÈQUE DE
9H30 À 12H30, POUR UNE PERMANENCE TOUS LES 15 JOURS

Tel : 06 22 29 77 65

Mail : optique16adomicile@hotmail.com

Facebook : @optique16adomicile

STATION D'ÉPURATION DE FLEURIGNAC

La Mairie a décidé de renouveler les lagunes servant à l'épuration des eaux usées de Fleurignac. Cette opération se fait avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental de la Charente.

Après consultation des entreprises, la Mairie a retenu l'entreprise SOGEA de Saint-Yrieix et ses deux cotraitants Fournié et Ecobird pour **un montant de travaux de 262 731 € HT soit 315 177€ TTC.**

Il est prévu la création d'une station de type filtres plantés de roseaux à 2 étages.

L'épuration est assurée par 2 bassins remplis de sables de 450 m² au total. Les bassins sont plantés de roseaux dans lesquels les eaux usées circulent.

Les roseaux permettent d'empêcher le colmatage des filtres à sable.

Les eaux circulent entre les bassins grâce à 2 postes de refoulement. Chaque poste est équipé de 2 pompes de 45 m³/h.

Les eaux épurées seront ensuite infiltrées dans différentes zones enherbées ou bien, envoyées dans la Bellone lorsque son débit sera suffisant.

Cette nouvelle station assurera un traitement des eaux usées jusqu'à 220 habitants, ce qui permet d'accueillir d'éventuelles constructions sur le secteur.

Les travaux débuteront en septembre 2019, pour une durée de 5 mois et sous la maîtrise d'œuvre d'Hydraulique Environnement à Angoulême.



Photos montrant un exemple de station au bout d'un an de mise en service

TÉLÉTHON 2019

Cette année, la commune de Taponnat-Fleurignac sera **Pôle organisateur du Téléthon 2019.**

De nombreuses manifestations seront organisées sur notre commune et sur l'ensemble du territoire communautaire de La Rochefoucauld Porte du Périgord, animations dont le bénéfice sera entièrement reversé à l'A.F.M.

Nous remercions par avance les bénévoles et les généreux donateurs, de réserver leur week-end **du 7 et 8 décembre 2019.** Le programme des manifestations sera diffusé ultérieurement.

Le Pot de clôture lors de la remontée des fonds le Dimanche 8 sera offert par la municipalité de Taponnat où nous vous attendons nombreux !!

A NOTER !!!

Votre boulangerie ouverte tout l'été

Le Fournil de Taponnat vous accueille **du Lundi au Samedi de 7h à 13h30 et de 15h30 à 19h30 et le Dimanche de 7h30 à 13h30.**

Vous y trouverez leur merveilleuse pétrisane, ainsi que des viennoiseries et pâtisseries.

 **05 45 62 11 35**

TAPONNAT-FLEÜRIGNAC

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Charlotte Boudesseul

AGRÉMENT POUR 4 ENFANTS
PLACES DISPONIBLES EN JUIN 2020

Chez Chardou
Tel : 06-21-89-89-35 ou 05-45-91-40-49

Stéphanie Chenebault

AGRÉMENT POUR 4 ENFANTS
1 PLACE DISPONIBLE POUR SEPTEMBRE 2019

16 route de Chez Tarnaud
Tel : 06-69-76-04-72

Nadine Durieux

AGRÉMENT POUR 4 ENFANTS
1 PLACE DISPONIBLE POUR JANVIER 2020

70 Route de Vitrac - La Croix d'Aignan
Tel : 05-45-91-40-49

Christelle Jollivet

AGRÉMENT POUR 4 ENFANTS
PLACES DISPONIBLES POUR 2020

La Chassagne
Tel : 06-10-87-31-05 ou 05-45-62-16-50

Alice Lejeune

AGRÉMENT POUR 3 ENFANTS

La Marvaillère
Tel : 06-09-21-47-80

Mylène Poirier

AGRÉMENT POUR 4 ENFANTS
2 PLACES DISPONIBLES ACTUELLEMENT

103 Route de Marillac
Tel : 06-25-26-92-80

Delphine Quément

AGRÉMENT POUR 2 ENFANTS

73 Route de Marillac
Tel : 06-64-38-14-22

Nathalie Roudeau

AGRÉMENT POUR 4 ENFANTS
2 PLACES DISPONIBLES POUR AOÛT 2020

69 Route de Marillac
Tel : 05-45-62-00-31

Nathalie Redois

AGRÉMENT POUR 4 ENFANTS
PLACES DISPONIBLES POUR JUILLET 2019
(PAS DE PÉRI SCOLAIRES)

20 lot communal Les Rocs
Tel : 05-45-23-64-39

Griselda Salmeron

AGRÉMENT POUR 4 ENFANTS

84 Route de Vitrac
Tel : 06-95-17-60-95

Cindy Tricoire

AGRÉMENT POUR 3 ENFANTS
COMPLÈTE POUR LE MOMENT

2 Rue de la Garenne
Tel : 06-16-39-60-11

PRESENCE VERTE CHARENTE

des services à domicile en Charente



Pour faire appel à leurs services

1/ Contact
05 45 97 81 30 ou
presenceverte16@msa-services.fr

2/ Rendez-vous
une personne compétente se rendra à votre domicile pour évaluer le travail à réaliser et définir le nombre d'heure(s) nécessaire(s)

3/ Un devis gratuit
vous sera remis

4/ Mise en place
Présence Verte Charente mettra en oeuvre la prestation aux heures et jours convenus

LIVRAISON de REPAS à DOMICILE

- Repas livrés chez vous, du lundi au dimanche
- Choix de menus
- Régimes adaptés



JARDINAGE / BRICOLAGE

- Nous intervenons avec notre propre matériel.
- Contrat d'entretien à l'année ou prestations ponctuelles.



www.presencevertecharente.fr



Présence Verte Charente, c'est quoi ?

Une association du groupe «MSA services des charentes». La MSA a souhaité développer son offre de services, c'est pour cela qu'elle a créé en 1997 le groupe MSA services. C'est une structure au sein de laquelle existent plusieurs associations qui oeuvrent dans le domaine du service, de la santé, du social.


PRÉSENCE VERTE CHARENTE
SERVICES À DOMICILE
sur tout le département de la Charente

Une offre de services de proximité qui s'adapte à vos attentes pour vous accompagner

Le service de portage de repas avec une cuisine équilibrée et savoureuse, des menus élaborés par une diététicienne. Vos repas sont livrés chez vous, sur tout le territoire de la Charente, prêts à être réchauffés, pour une consommation 7 jours sur 7.

Si besoin, les plats s'adaptent à votre régime alimentaire et à votre mode de vie : sans sel, hyperprotidique, texture tendre,...

- 3 menus au choix :
- le « menu du marché »
 - le « menu 4 mets »
 - le « menu du soir »

Il existe également une formule menu traiteur pour le week-end. Avec un large choix de plats «faits maison».

Le service de bricolage / jardinage

Interventions sur tout le département avec le matériel propre à la structure. 2 salariés expérimentés et diplômés en CDI sur cette activité. Intervention minimum de 2 heures. Devis gratuit.

Exemples de travaux : tonte, taille de haie, débroussaillage, désherbage, plantations, évacuation des déchets verts, ponçage, peintures, carrelage petite surface, montage de meubles...

INFOS UTILES

CALITOM...

quelques chiffres significatifs

La loi pour la transition écologique et la croissance verte, fait de la réduction des déchets une priorité.

La loi de Finance 2019 voit la taxe générale sur les activités polluantes augmenter.

- **Total budget Calitom** : 54091K€ en fonctionnement et 29413 K€ en investissement
- **Hors reports** : 43346 K€ de fonctionnement et 26897 K€ d'investissement

QUELQUES CHIFFRES CALITOM

110.20 €/hab

c'est le coût TTC moyen des appels à participation collecte et traitement
soit **+1.4€/hab** de moyenne des participants.



Participation des collectivités

Les participations 2019 s'élèvent à 23832 K€ sur la base : des tarifs en vigueur en 2019, de la population recensée, des tonnages et des services retenus pour chaque collectivité (collectivité robotisée, enterrée, fréquence des ordures ménagères tous les 15 jours...)

Pour la CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord (21937 Hab), le total de la participation 2019 (collecte et traitement) s'élève à 2307 K€ TTC soit par habitant : 105.4€

Production de déchets : 3626 Tonnes d'ordures ménagères /165Kg/Hab (en 2017 162Kg)

Collecte sélective : 1613 Tonnes/ 74Kg/Hab (en 2017, 73 kg/hab)

Des chiffres qui confirment l'évolution positive du TRI

- **621 kg** de déchets ménagers/hab en 2018 toutes filières confondues.
- **- 25kg** d'ordures ménagères/hab entre 2010 et 2018.
- **+ 13kg** de déchets recyclables/hab (papiers, emballage, verres...).
- **+ 67kg** d'apports en déchetterie/hab entre 2010 et 2018.

Les collectivités s'unissent pour réduire de 20% les déchets charentais d'ici 2025 et multiplient les actions de valorisation des biodéchets et végétaux (compostage à domicile, nourrissage animaux, broyage local...)

- > Recyclage (62 tonnes d'objets réutilisés, 391 tonnes d'objets valorisés depuis 2011 / gravats/ Emmaüs/ boutiques...)
- > Sensibilisation à la réduction des déchets (animations scolaires, municipalité, entreprises...)
- > Actions de concertation avec les élus.



Coordonnées CALITOM
Service Public des Déchets

19 Route du Lac des Saules ZE La Braconne
16600 Mornac

Tel 05.45.65.82.50 FAX :
05.45.65.82.55
N°Vert : 0800500429

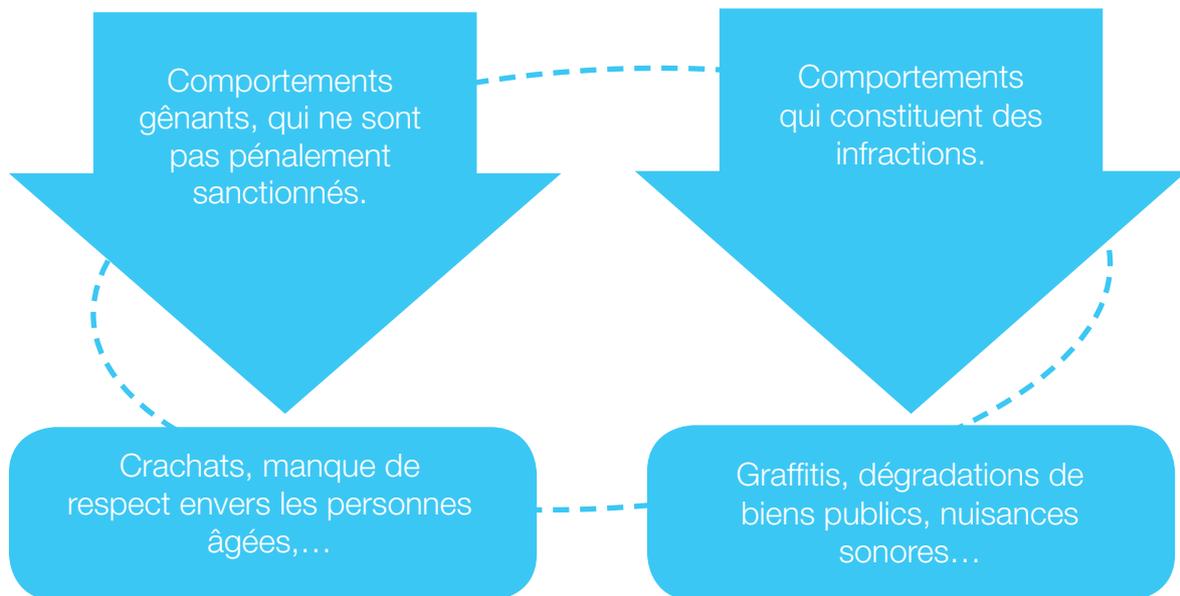
VIE CITOYENNE



QU'EST CE QU'UNE INCIVILITÉ ?

L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas les règles de la vie en société comme la politesse, le respect d'autrui, la courtoisie, l'ordre public. Elle correspond à un ensemble de nuisances qui engendre un trouble anormal à la tranquillité publique.

La notion d'incivilité recouvre des :



Depuis de très nombreux mois, il apparaît que les actes d'incivilités se multiplient dans notre commune paisible de Taponnat-Fleurignac.

Cela s'est concrètement traduit, entre autres, par le vol de plantations faites près de la nouvelle boulangerie dans le bourg : n'y a-t'il pas d'autre moyen de fleurir son jardin sans voler les plantations publiques !!

Aux alentours du 10 mai, d'autres indécents sont venus s'emparer de la Gerbe de fleurs déposée par Monsieur Le Maire à l'occasion de la cérémonie commémorative du 8 mai. Comment qualifier celui qui dérobe des fleurs destinées à honorer la mémoire de nos soldats morts pour la France ! Peut-on imaginer un jour récupérer la Gerbe du 8 mai pour décorer une table de mariage ou autre ?

L'incivilité, c'est aussi régulièrement sur notre territoire communal : des poubelles délaissées dans un fossé, des cartons entiers posés près d'une benne à verre, des insultes, des gestes agressifs qui remplacent

trop souvent un dialogue constructif ... même en cas de désaccord !

Nous sommes tous gardiens d'un certain art de vivre, c'est pourquoi il revient à chacun de respecter non seulement l'environnement, la nature qui nous fait vivre et qui participe à notre bien-être, mais aussi les personnes qui nous entourent...

Quelques soient nos différences, respecter l'Autre c'est avant tout se respecter soi-même dans sa particularité et sa dignité : jeune, vieux, homme, femme, enfant, malade, handicapé, riche, pauvre nous sommes tous concernés ou le serons un jour

Respecter le bien d'autrui et, en particulier, le bien public qui appartient à tout le monde, est une façon de se respecter et partager une qualité de vie dans l'esprit de « mieux vivre ensemble ».

COMMENT AGIR CONTRE LES INCIVILITÉS ?

La lutte contre les incivilités : C'est l'affaire de tous !

Bien-sûr, le rôle du maire est central...

Placé au cœur des dispositifs favorisant la tranquillité publique, le maire peut :

- Prendre un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique;
- Effectuer des rappels à l'ordre à l'égard des auteurs des incivilités;
- Mettre en oeuvre un conseil des droits et devoirs des familles au sein duquel il lui est possible de proposer un accompagnement parental;
- Demander au Président du Conseil Départemental l'établissement d'un contrat de responsabilité parentale.

Mais aussi la mobilisation de tous les acteurs locaux

Face aux incivilités, tous les acteurs locaux sont concernés :

- Les services municipaux (la police municipale, les services de médiation sociale, les services en charge de la jeunesse et des sports,...) ;
- Les bailleurs sociaux ;
- Les opérateurs de transports en commun ;
- Les services publics de proximité (équipements sportifs et culturels,...).

Et surtout, NOUS...

Adultes Citoyens, sommes tous responsables de nos paroles et de nos actes qui, bien-entendu, peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils sont jugés « hors la loi », mais qui nécessitent avant tout au quotidien réflexion et respect de l'autre quel qu'il soit et aussi transmission, pédagogie et éducation vis-à-vis de nos enfants...

Les cinq comportements qui définissent la civilité

1. La courtoisie
2. La politesse
3. Le respect
4. La collaboration
5. Le savoir vivre



CALENDRIER MANIFESTATIONS

MANIFESTATIONS

2nd semestre

Août

Jeudi 8 août : Concours de Belote du Club des Sages

Dimanche 25 août : Fête Communale Animations diverses
Cinéma en plein air / Marché de Pays Feu d'artifice

Septembre

Samedi 7 septembre : Randonnée Semi nocture du Comité des Fêtes

Vendredi 13 septembre : Concours de Belote du Club des Sages

Samedi 21 septembre : Concours de Belote du Club de Pétanque

Dimanche 29 septembre : Souffle de Rêve

Octobre

Samedi 5 octobre : Repas Paëlla organisé par le Football Club

Dimanche 13 octobre : Repas des Aînés organisé par la Municipalité

Samedi 19 et dimanche 20 : Bourse aux vêtements par Souffle de Rêve

Jeudi 31 octobre : Soirée Halloween par le Comité des Fêtes

Novembre

Samedi 2 novembre : Concours de Belote par le SRAC

Vendredi 8 novembre : Concours de Belote par l'AFN

Samedi 9 novembre : Colloque Médical par Souffle de Rêve

Dimanche 10 novembre : Loto des Ecoles

Samedi 16 novembre : Soirée Années 80 par les Tony's

Vendredi 22 novembre : Concours de Belote du Club des Sages

Samedi 23 novembre : Choucroute du Comité de Jumelage

Samedi 30 et dimanche 1er : Loto du Comité des Fêtes

Décembre

Samedi 7 et Dimanche 8 décembre : Téléthon TAPONNAT Pôle organisateur d'accueil

Samedi 14 et dimanche 15 : Bourse aux jouets par Souffle de Rêve

Samedi 28 décembre : Loto de la Pétanque

Mardi 31 décembre : Réveillon de la Saint Sylvestre par le Comité des Fêtes

VIE SPORTIVE

INFOS SPORTS A LA RENTREE

Ne ratez pas le jour de la rentrée scolaire maisn'oubliez pas non plus la rentrée sportive

CLUB DE TENNIS

Pour celles et ceux qui souhaitent découvrir ou redécouvrir le tennis, prendre une licence ou même des cours. Nous vous invitons à contacter l'un de ces membres pour toutes informations sur les tarifs, licences, cours ou cartes annuelles.

Reprise des cours fin septembre début octobre.

Président : Romaric Pascaud :

06.88.67.36.31

Vice président : Josianne Dexet :

06.85.54.83.37

Possibilité de séances gratuites pour les jeunes en début de saison



AMICALE PÉTANQUE

Le club de pétanque de Taponnat, vous accueillera ainsi que vos enfants pour cette année 2019-2020.

Le club sera ravi d'avoir de nouveaux licenciés.

Entraînement les mardi de 14h30 à 18h00 selon le temps pour les personnes intéressés.

Pour tous renseignements contactez M. Calvez Frédéric au 05.45.63.05.46 ou le 06.22.20.34.81

CLUB FOOT

Reprise des entraînements pour la saison 2019-2020, pour les seniors le **Vendredi 2 août**.

Rendez-vous au stade de Taponnat les mercredi et vendredi à 19h.

Pour tous renseignements, contactez M.Leroy Francis au 06.70.14.28.64

YOGA

Cours de YOGA sur notre commune à partir du **MARDI 03 SEPTEMBRE de 18h à 20h30** pour ceux souhaitent une rentrée zen à la salle socio-culturelle de Taponnat.

JUDO CLUB

Adeptes de la compétition ou pas, jeunes ou moins jeunes, le judo reste un art martial accessible à tous. Venez découvrir ce sport.

La reprise des entraînements se fera **le vendredi 6 septembre 2019**.

Les horaires :

Pré-poussins :

Mardi et Vendredi 18h45-19h30

Poussins et Benjamins :

Mardi et Vendredi 19h30-20h30

Minimes et seniors :

Mardi et Vendredi 20h30-22h00

Judo loisir : Mercredi 19h30-21h

Tarifs : licence 40 €

Cotisations :

1er licencié : 3 chèques de 45 €

2èm licencié : 3 chèques de 39 €

3èm licencié : 3 chèques de 29 €

Pensez à déposer votre passeport à la rentrée pour que le grade soit mis à jour.

FIT'ING

Rendez-vous pour une rentrée dynamique le **LUNDI 9 SEPTEMBRE 2019 à 19h** à la salle socio-culturelle de Taponnat.

Le tarif de l'adhésion sera de 90 € à l'année, pour 4h de cours/semaine.

LE LUNDI A TAPONNAT

PILATES de 19h à 20h

1 lundi sur 2 PILATES avec gros ballon

STEP de 20h à 21h

LE MERCREDI A TAPONNAT

CARDIO-RENFO MUSCULAIRE de 19h à 20h

LE JEUDI A BUNZAC

PILATES de 19h30 à 20h30

Carte de 10 séances possible

Pour tout nouveau ADHERENT, deux séances gratuites vous sont proposées.

Pour tout renseignement, contactez Carole au 06.83.22.03.54

TAPONNAT EN FÊTE!



- BUVETTE -
- GLACES -

- CONFISERIE -
- RESTAURATION RAPIDE -

- ORGANISÉ PAR LA MUNICIPALITÉ -
AVEC LA PARTICIPATION DES COMMERÇANTS DE TAPONNAT, LE NID DU ROSSIGNOL
LE FOURNIL DE TAPONNAT, CALITOM ET LE COMITÉ DES FÊTES

6h00 :
Bric à Brac

Emplacement gratuit

A partir de 16h30 :
Marché de Pays

Composez vous-même votre repas !
(pain, vin, huîtres, fruits, viande, saucisson,
melon, miel, charcuterie, légumes,...)

Attractions diverses

- **BAPTÊMES D'HELICOPTÈRES** (40€/pers. dont 20€ pris en charge par la Municipalité pour les jeunes de 10 à 18 ans habitant Taponnat) Inscription en mairie au 05 45 62 04 91 jusqu'au 22 août
- Initiation au tir
- Structures gonflables (de 3 à 12 ans)
- Balades en calèches
- Jeux en bois avec l'Association l'Ah Toupie
- Banda de Chasseneuil (de 17h à 19h)

21h20 :
Cinéma en plein air

Projection du film
« *L'école Buissonnière* »
Réalisé par Nicolas Vanier
Transats à disposition



23h00 :
**GRAND
FEU D'ARTIFICE
MUSICAL**

(musiques d'Ennio Morricone)